

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN VUE DE L'ENREGISTREMENT COMME AIDE-SOIGNANT

1. DENOMINATION DES COURS

Activités infirmières déléguées
Activités infirmières déléguées
Déontologie et éthique de l'aide-soignant
Hygiène professionnelle
Communication appliquée aux activités déléguées
Total des périodes : 144

2. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en activités infirmières déléguées (CT),

- de définir et de répertorier les actes que peut réaliser l'aide-soignant pour assister les praticiens de l'art infirmier;
- de les situer dans la dispensation des soins infirmiers visant l'aide aux patients dans les actes de la vie quotidienne (A.V.Q.), la préservation de leur autonomie et le maintien de leur qualité de vie, au travers des besoins fondamentaux;
- de définir le plan de soins et les procédures y afférentes;
- de maîtriser les apports théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à la pharmacologie qui sous-tendent ces activités infirmières;
- de préciser les conditions dans lesquelles peuvent se réaliser ces actes à savoir les procédures de délégation et de contrôle mises en place par l'infirmier(ère) au sein d'une équipe structurée;
- d'identifier les éléments qui relèvent de sa responsabilité dans la tenue à jour du dossier infirmier des patients;

en activités infirmières déléguées (PP),

- d'observer et de signaler les changements chez le patient/résident sur les plans physique, psychique et social dans le contexte des activités de la vie quotidienne (A.V.Q.);
- d'informer et de conseiller le patient/résident et sa famille conformément au plan de soins et relativement aux prestations techniques autorisées;
- d'effectuer un soin de bouche;
- d'enlever et de remettre les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses, à l'exception de la thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques;
- d'observer le fonctionnement des sondes vésicales et de signaler les problèmes;
- d'accomplir des soins d'hygiène à une stomie cicatrisée ne nécessitant pas de soins de plaies;
- de surveiller l'hydratation par voie orale du patient/résident et de signaler les problèmes;
- d'aider à la prise de médicaments par voie orale pour le patient/résident, selon un système de distribution préparé et personnalisé par un(e) infirmier(ère) ou un pharmacien;
- d'aider à l'alimentation et à l'hydratation par voie orale à l'exception des cas d'alimentation par sonde et de troubles de la déglutition;
- d'installer et de surveiller le patient/résident dans une position fonctionnelle avec support technique, conformément au plan de soins;

- d'effectuer des soins d'hygiène chez les patients/résidents souffrant de dysfonction de l'A.V.Q., conformément au plan de soins;
- de transporter des patients/résidents, conformément au plan de soins;
- d'appliquer des mesures en vue de prévenir les lésions corporelles, les escarres et les infections conformément au plan de soins;
- de prendre le pouls et la température corporelle et de signaler les résultats;
- d'assister le patient/résident lors du prélèvement non stérile d'excrétions et de sécrétions;

en déontologie et éthique de l'aide-soignant,

sur base des réglementations relatives à la fonction d'aide-soignant,

- de situer son identité professionnelle et les limites de sa fonction au sein d'une équipe professionnelle;
- de citer les règles fondamentales de déontologie de l'aide-soignant, notamment par rapport au secret professionnel, au respect des personnes, aux limites de sa fonction;

sur base de situations professionnelles exemplatives,

- d'explicitier les valeurs professionnelles qui sous-tendent la fonction d'aide-soignant;
- de discerner, parmi les informations, celles qui sont à rapporter à l'équipe, à certains de ses membres, au patient/résident et à son entourage;
- de préciser les actes que l'aide-soignant peut poser vis-à-vis du patient/résident ou de son entourage et les conditions dans lesquelles ils peuvent être posés;
- de se situer comme professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire tant vis-à-vis du patient/résident que de son entourage;

en hygiène professionnelle,

- d'explicitier les notions d'hygiène et d'hygiène professionnelle;
- d'explicitier la structure de soins (hôpital, MR, MRS...), les principes d'hygiène qui régissent son organisation et les aspects logistiques qui en résultent;
- de décrire le processus infectieux (agent, mode de transmission, porte d'entrée, milieu propice) et d'énoncer les types d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites, champignons);
- de différencier infection nosocomiale et infection opportuniste;
- d'argumenter l'utilité et l'importance du lavage des mains en structure de soins;
- de distinguer les notions de «sale - infecté - propre - stérile»;
- de décrire les différents «circuits» mis en place en structure de soins;
- d'identifier les mesures de prévention qui relèvent de sa responsabilité;

en communication appliquée aux activités déléguées,

dans le respect des principes déontologiques qui régissent sa fonction et dans le cadre des actes délégués,

- de communiquer les informations appropriées à l'équipe, à certains de ses membres, au patient/résident et à son entourage;
- d'utiliser des outils de communication qui permettent d'assister le patient/résident et son entourage dans les moments difficiles (deuils, douleur...);
- de caractériser les éléments constitutifs du dossier infirmier et d'en extraire les éléments nécessaires à l'exercice de sa fonction pour assurer la continuité des soins;
- de formuler de manière précise, complète et concise les informations nécessaires à la bonne tenue du dossier infirmier et de les transcrire sur des documents spécifiques à une structure de soins;
- de transmettre les informations nécessaires au suivi de la délégation et à son contrôle.